



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)
SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2024**

N° 2024 0082

L'An Deux mille vingt-quatre, le 4 septembre à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 - CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 2 août 2024, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Olivier SACHE, Xavier BRONNER, Olivier CHENU, Gérard RUFFIER LANCHE, Robert LEVY, Thierry RUFFIER DES AIMES, Florence MARMONIER, Arnaud JOLY, Françoise VILLARD

Absents excusés : Denis TATOUD (pouvoir donné à Robert LEVY), Lucas PENASA

Nombre en Membres :	15
En exercice :	14
Suffrages exprimés :	12
Votes pour :	12
Votes contre :	0
Ne prend pas part au vote :	1

Objet : *Choix de l'implantation du compacteur à cartons avec le bassin associé*

Monsieur le Maire rappelle que l'emplacement du compacteur à cartons sur la commune de Champagny en Vanoise a fait l'objet de plusieurs discussions.
Son emplacement actuel, à l'angle de la Montée de l'Eglise et de la Rue Dessous les Tufs a été voté à titre d'essai le 15 septembre 2021.

Lors de la commission urbanisme du 10 avril 2024, deux emplacements ont été évoqués :

- Maintenir l'emplacement actuel sous l'église
- Sur la parcelle AC 524, en face des services techniques, proche du skatepark et des points d'apport volontaire.

Une implantation a été faite sur la parcelle AC 524, afin de se rendre compte de l'emprise au sol de la structure.

Dans les deux solutions, un bassin sera associé pour avoir un point d'eau abrité.

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Olivier SACHE), le Conseil municipal :

- DECIDE de modifier l'emplacement du compacteur à cartons et de le déplacer à côté du skatepark.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de communes Val Vanoise

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
René RUFFIER LANCHE

